

2022 DAC 679 Signature d'un pacte adjoint au don manuel de dix - neuf sculptures de la série « Les Enfants du Monde » de Rachid Khimoune

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Rachid Khimoune est un sculpteur français né le 7 avril 1953 à Decazeville, Aveyron. L'artiste est diplômé de l'École supérieure des beaux-arts de Paris (1974) et expose depuis les années 1970. Son travail est présent dans plusieurs collections publiques et privées en France et à l'étranger.

Dans le cadre du programme des festivités de l'an 2000, M. Rachid KHIMOUNE a réalisé un ensemble monumental intitulé « Les enfants du monde », se composant de 21 sculptures d'environ 2m20 de haut, représentant chacune un enfant et illustrant des enfants de toutes cultures, religions et origines, se tenant par la main. Ces sculptures ont été installées en 2001 dans le Parc de Bercy, à titre temporaire.

La Ville de Paris est propriétaire de 2 sculptures qui ont intégré l'inventaire de la conservation des œuvres d'art religieuses et civiles en 2000.

En 2021, M. KHIMOUNE s'est rapproché de la Maire de Paris afin de lui faire part de son souhait de donner à la Ville de Paris les 19 autres sculptures installées dans le Parc de Bercy.

Le don manuel de ces œuvres est accompagné de la signature d'un pacte adjoint, qui figure en annexe du projet de délibération, définissant les conditions et charges liées à ce don et d'encadrer les modalités de cession des droits d'auteur sur les Œuvres au profit de la Ville de Paris.

Les œuvres seront inscrites à l'inventaire de la Conservation des œuvres d'art religieuses et civiles (COARC) de la Ville de Paris.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2022 DAC 679 Signature d'un pacte adjoint au don manuel de dix - neuf sculptures de la série « Les Enfants du Monde » de Rachid Khimoune

Le Conseil de Paris

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel la Maire de Paris lui propose de signer un pacte adjoint au don manuel de dix -neuf sculptures de la série « Les Enfants du Monde » de Rachid Khimoune en faveur de la Ville de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine Rolland au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer le pacte adjoint au don manuel de dix - neuf sculptures de la série « Les Enfants du Monde » de Rachid Khimoune qui figure en annexe de la présente délibération.

Article 2 : L'œuvre sera inscrite à l'inventaire de la Conservation des œuvres d'art religieuses et civiles (COARC) de la Ville de Paris.